VILLE DE BRUXELLES

Développement urbain
Direction Planification stratégique et opérationnelle
Climat et Ville en transition

STAD BRUSSEL

Stadsontwikkeling
Directie strategische en operationele planning
Klimaat en stad in transitie

Réf. Farde e-Assemblées : 2622767

N° OJ : **61**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : Avenant à la convention relative au subside Action Climat 2022 de Bruxelles Environnement pour le projet "Vegetable Gardens".

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège en sa séance du 09/06/2022 d'autoriser la participation de la Ville à l'appel à projets Action Climat 2022 de Bruxelles Environnement, à l'intention des communes et CPAS bruxellois, pour la mise en oeuvre de projets environnementaux durables et d'approuver le dossier de candidature ;

Vu que la Ville de Bruxelles a obtenu ce subside pour le projet "Vegetable Gardens" afin de mettre en oeuvre sa stratégie d'agriculture urbaine ;

Vu la décision du Conseil communal en sa séance du 30/01/2023 d'autoriser la signature de la convention entre Bruxelles Environnement et la Ville concernant le subside obtenu dans le cadre de l'appel à projets Action Climat 2022 ;

Vu que la convention stipulait que la Ville de Bruxelles recruterait un agent pour assurer la bonne exécution du projet dans les limites de l'enveloppe RH disponible à cet effet (75.000€), et que la date ultime de l'utilisation du subside était le 31/12/2024 ;

Considérant que depuis lors ce budget n'a pas été utilisé ;

Considérant que Bruxelles Environnement a donné son accord pour prolonger la durée du subside jusqu'au 30 novembre 2025, et a rédigé un avenant actant le délai supplémentaire de 11 mois pour l'utilisation du solde ;

Considérant que ce montant sera utilisé pour subsidier à 100% la prolongation du contrat actuel de Mme Sophie Van Geertruijden, à savoir un CDI à 80% ETP avec clause résolutoire, du 01/01/2025 au 30/11/2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er : la signature de l'avenant à la convention entre Bruxelles Environnement et la Ville concernant le subside obtenu dans le cadre de l'appel à projets Action Climat 2022 est adoptée.

Article 2 : l'utilisation du subside pour la prolongation du contrat actuel de Mme Sophie Van Geertruijden, à savoir un CDI à 80% ETP avec clause résolutoire, financé à 100% du 01/01/2025 au 30/11/2025, est adoptée.

Annexes :

Avenant à la convention_Vegetable Gardens (Consultable au Secrétariat des Assemblées)